



COMMUNICANTES



Bulletin de la Fraternité Saint-Pierre dans l'Archidiocèse de Lyon
—
Collégiale Saint-Just

Numéro 112 – Janvier & Février 2018 - 1 euro



LE SACRIFICE DU MATIN.

Bien chers fidèles,

Comme l'année liturgique a pour but d'évoquer toute la vie du Christ, le temps passe vite dans la liturgie. Et alors que nous venons à peine de fêter la Nativité et l'Épiphanie, nous voici déjà à la porte du Carême et donc de Pâques.

La fête de la présentation de l'Enfant Jésus au temple (2 février) est comme la charnière entre le temps de Noël et le temps de Pâques.

En effet, elle est comme le lien entre la première offrande de Jésus, lors de son entrée dans le monde à Noël, et son ultime offrande qui est celle de la

croix. Cette « *Présentation de l'Enfant Jésus* » est l'offrande de Notre-Seigneur à son Père, réalisée par Marie sa Mère.

Mais, contrairement aux offrandes de l'Ancien Testament où l'on offrait à Dieu des sacrifices extérieurs, des biens naturels, des avantages temporels, l'offrande de Jésus est un offertoire. C'est à dire qu'elle est d'abord un sacrifice intérieur fait par et avec amour. Ainsi, au moment où Marie présente le corps de Jésus, Jésus lui-même offre son cœur.

Le corps, c'est l'extérieur, le cœur, c'est l'intérieur et les deux sont nécessaires pour que le sacrifice soit parfait.

Dans quelques semaines, sur la croix, le sacrifice ne sera pas qu'extérieur, il sera aussi intérieur et précédé pour cela de l'offertoire de la cène et de l'agonie.

Les pères de l'Eglise se sont plu à voir dans la présentation de Jésus au temple « *le sacrifice du matin* », un offertoire préparant la consécration, elle-même désignée comme « *le sacrifice du soir* ».

Pour nous, bien concrètement, cela nous amène à une considération importante pour le bien de nos âmes : le rôle de la Sainte Vierge dans cette offrande de Jésus à son Père. C'est Marie elle-même qui offre Jésus à son Père dans un sacrifice suprême, magnifiquement soutenu par l'incandescence de son amour. Et voilà le premier glaive de douleur qui va transpercer son âme.

De même, dans nos propres vies bien concrètes, bien quotidiennes, c'est par la Sainte Vierge qu'il faut nous offrir à Dieu. Marie nous aidera à donner nos efforts, nos joies, nos deuils, nos échecs, nos souffrances.

En nous confiant à notre mère du ciel comme des enfants, comme l'enfant Jésus, le sacrifice sera plus facile !

Le 11 février, nous commémorerons le 160^{ème} anniversaire de la première apparition de Notre-Dame à Lourdes.

Durant tout le mois de février, nous pourrons prier devant la statue de Notre-Dame de Lourdes, installée pour cette occasion dans le chœur de la collégiale, statue que nous devons à l'abbé Vernet, le vénéré curé de Saint-Just.

Nous lui confierons toutes nos intentions, particulièrement nos malades, et nous lui demanderons de nous guider tout au long du carême pour que nous soyons tous en état de grâce au saint jour de Pâques.

Que Dieu vous bénisse !

Abbé Brice Meissonnier, fssp
Chapelain



VŒUX 2018.

Communicantes adresse à tous ses lecteurs et amis ses vœux les meilleurs de bonne et sainte année.

A tous, il souhaite la parfaite santé de l'âme et du corps. Que l'enfant Dieu descendu sur terre pour apporter la paix à tous les hommes de bonne volonté donne à tous les fidèles de Saint-Just cette paix divine qui consolera les âmes, unira davantage les familles pour que la société y puise le vrai bonheur.

Nous vous répétons à tous ce conseil du divin maître : « *Aimez-vous ; aimez-vous les uns les autres.* » Que la charité divine embrase vos cœurs et rayonne autour de vous.

Pratiquez cette charité, vous sanctifierez vos âmes et vous posséderez cette joie que l'on ne trouve que dans l'union avec Dieu.

Que cette année 2018 apporte à tous la paix dans le bonheur !



UNE COURONNE DE POEMES POUR NOTRE-DAME DE FOURVIÈRE

Le 13 octobre dernier, la couronne de Notre Dame de Fourvière était volée et, à ce jour, elle n'a toujours pas été retrouvée ! Le Cardinal Barbarin prit très rapidement l'initiative de lancer un concours pour offrir une nouvelle couronne à la Reine de notre cité, mais une couronne de poèmes. Certains élèves de cm2 de notre école Sainte-Jeanne d'Arc ont voulu participer à ce concours. Les résultats ont été proclamés par le Cardinal le 8 décembre dernier mais, hélas, aucun élève de l'école n'a été retenu dans le palmarès. Vous pourrez aller lire les très beaux poèmes gagnants à la basilique de Fourvière. Nous avons tout de même voulu publier les très belles compositions de nos élèves. Qu'ils soient ici félicités pour leur piété et leur talent !

Notre-Dame de Fourvière

Ô Notre-Dame de Fourvière,
Ne pleurez pas, ces sanglots sont
amers,
Nous vous consolerons, Vierge
Mère.
Si la couronne a été volée,
Tous les pécheurs il faut pardonner,
Sainte Marie, de nous ayez pitié.
Vous qui êtes apparue à Fatima,
Aux pastoureaux avez montré
l'enfer,
Et leur avez dit : « priez le rosaire »,
Apprenez-nous à faire de même,
Pour que le monde se convertisse,
Et que l'amour de Dieu les saisisse.

Marie-Marguerite Bayon de Noyer

Fourvière

Sur la rive de la Saône
Sur le haut de la colline
Marie veille.
Sa couronne Royale
Posée sur ses doux cheveux d'or
Attire tous les regards.
Veillant sur Fourvière
Aucun malin ne s'éveille
Du matin au soir elle garde ses
Lyonnais.
Au huit décembre avant de
descendre
Marie pleure ses protégés charmés
par Satan
Ce démon qui va jusqu'à dérober sa
couronne.

Pierre Guga

Fourvière

Ô toi qui accueilles la prière
Utile, sainte et nécessaire,
Regarde le cœur des Lyonnais
Viens protéger la Paix.
Irrigue-nous de ton amour
En route vers toi, toujours.
Resplendissante, même sans ta
couronne
En toi, Marie, toute bonne
Mère de tendresse.
Avec toi, mieux qu'une abbesse
Réveille notre foi endormie
Irradie-nous de ton paradis.
A toi, Magnificat !

Clothilde Faivre d'Arcier

La couronne de Fourvière

Aujourd'hui mon cœur est blessé,
Notre-Dame de Fourvière,
Votre couronne s'est envolée.
Faites de mille pierres,
Cadeau des familles de Lyon,
Pour vous dire leur amour
Leur tendresse, leur dévotion.
Je voudrais tant son retour...
Moi, je vous donne une couronne,
Marie, de chapelets,
Je promets aussi d'être bonne
Et ainsi vous consoler.

Sixtine Curral

Poème à Marie

Ô Notre-Dame, vous qui protégez,
La France et notre belle ville de
Lyon,
Daignez-nous secourir dans nos
faiblesses.
Notre-Dame de Fourvière !
Vous qui avez reçu une si belle
couronne,
Pardonnez aux voleurs très sainte
Madone.
Ecoutez Vierge sainte la prière des
Lyonnais.
Ô Marie, vous qui dans votre vie,
Avez enfanté Jésus-Christ notre
sauveur
Souvenez-vous des cathédrales
bâties pour vous
Et honorant votre divin Fils Jésus
Ô notre mère priez pour nous.

Baptiste Pierre

Les voleurs couronnés

Ah, pauvre Marie qui perdit son
beau diadème !
De ce vil vol, la voilà si triste et si
blême
Qu'elle dit alors en songe aux
cambrioleurs :
« Mes petits-enfants, ayez pitié de
mes pleurs !

Rendez, rendez la couronne de sacrifices.

Je suis votre mère, ce péché m'est supplice ! »

Miracle ! Les aigrefins penauds et peïnés,

Rendent sa couronne à la Mère bien-aimée !

Radieuse et clémente, la Vierge leur pardonne.

Et ils s'en vont gais et fiers : que Marie est bonne !

Ô peuple de Fourvière, confiance en votre Mère !

Sa miséricorde est manteau bien chaud sur terre...

Lucie Bonnin

Notre-Dame protectrice de Fourvière

Marie mère de Dieu
Prosternée devant votre cœur immaculé

Et votre couronne dorée,
Triste êtes-vous à Fourvière,

Des hommes et de leurs péchés.

Vierge très sainte, notre Mère bien aimée

Nous voulons vous consoler

Par un ardent désir de vous aimer,

Et réparer par nos sacrifices

Et nos prières, les p'échés que nous faisons.

Hâtez, Ô Notre-Dame, la conversion des pauvres pécheurs,
Pour qu'à leur mort ils vous aiment de tout leur cœur.
Ainsi soit-il.

Sixtine Fauchille

Reine de Lyon

Ô ! Marie pureté ...

Ô ! Grande chasteté !

J'aimerais tant rester

Avec vous dans la clarté.

Du haut de Fourvière vous veillez

Sur la ville ensommeillée.

Votre couronne de vermeil

De loin tous nous émerveille.

Or vous êtes affligée

Depuis qu'elle fut enlevée...

Mais sur vous nous gardons les yeux

Car votre royaume est aux cieus.

Maxence Armynot du Chatelet

Poésie à Marie

Marie, Notre-Dame de Fourvière,
Votre couronne était si belle et toute en or,

Vous l'avez perdue depuis hier

Depuis que le soleil s'est levé : à l'aurore.

Depuis toujours vous brillez de
mille feux,
Entourée avec votre fils des anges
de Dieu,
Tous, vous saluent Ô notre mère,
Et vous rappellent sans cesse que
vous êtes la reine de Fourvière.
Depuis la mort de votre fils nous
sommes vos enfants,
Nous vous prions encore plus le 8
décembre à la nuit,
Tous vos autels sont fleuris au
printemps,
Nous vous aimons Ô Marie !

Marie-Hermine le Guen

Marie.

Ô Sainte Vierge Marie, Vous qui
êtes si bonne avec nous

Vous qui veillez tendrement sur les
petits lyonnais
Priez pour nous.
Ô Sainte Vierge Marie, Notre-
Dame de Fourvière
Parée de votre belle couronne
comme je vous aime.
Sainte Vierge Marie, Notre-Dame
de Fourvière.
Je vous adresse une prière : de
pardonner
Et de mettre de l'amour dans le
cœur de ceux
Qui ont dérobé ce magnifique
joyau.
Sainte Vierge Marie,
Priez pour nous vos petits
Lyonnais.

Prudence de Massia



PRIERE A NOTRE-DAME DE LOURDES



VIERGE SAINTE au milieu de vos jours glorieux,
n'oubliez pas les tristesses de la terre.

Jetez un regard de bonté sur ceux qui sont dans la souffrance,
qui luttent contre les difficultés et qui ne cessent de tremper leurs lèvres aux
amertumes de cette vie.

Ayez pitié de ceux qui s'aimaient et qui ont été séparés.

Ayez pitié de l'isolement du cœur.

Ayez pitié de la faiblesse de notre foi.

Ayez pitié des objets de notre tendresse.

Ayez pitié de ceux qui pleurent, de ceux qui prient, de ceux qui tremblent.

Donnez à tous l'espérance et la paix.

Ainsi soit-il.



ORDO LITURGIQUE

Février 2018

Jeudi 1 février : St Ignace d'Antioche, évêque et martyr, 3^{ème} classe rouge

Vendredi 2 février : Présentation de Jésus et Purification de la Ste Vierge, 2^{ème} classe blanc

Samedi 3 février : De la Sainte Vierge (Salve sancta parens), 4^{ème} classe blanc

Dimanche 4 février

Dimanche de la Sexagésime, 2^{ème} classe violet

Lundi 5 février : Ste Agathe, vierge et martyre, 3^{ème} classe rouge

Mardi 6 février : St Tite, évêque et confesseur, 3^{ème} classe blanc

Mercredi 7 février : St Romuald, abbé, 3^{ème} classe blanc

Jeudi 8 février : St Jean de Matha, confesseur, 3^{ème} classe blanc

Vendredi 9 février : St Cyrille d'Alexandrie, évêque, confesseur et docteur, 3^{ème} classe blanc

Samedi 10 février : Ste Scholastique, vierge, 3^{ème} classe blanc

Dimanche 11 février

Dimanche de la Quinquagésime, 2^{ème} classe violet

Lundi 12 février : Les sept Saints fondateurs des Servites de la Sainte Vierge Marie, 3^{ème} classe blanc

Mardi 13 février : de la férie, 4^{ème} classe vert

Mercredi 14 février

Mercredi des Cendres, 1^{ère} classe violet

Jeudi 15 février : Jeudi après les Cendres (Férie), 3^{ème} classe violet.

Anniversaire de Mademoiselle Anne-Sophie Curis

Vendredi 16 février : Vendredi après les Cendres (Férie), 3^{ème} classe violet

Samedi 17 février : Samedi après les Cendres (Férie), 3^{ème} classe violet

Dimanche 18 février

Premier Dimanche de Carême, 1^{ère} classe violet

Lundi 19 février : Lundi de la première semaine de Carême, 3^{ème} classe violet

Mardi 20 février : Mardi de la première semaine de Carême, 3^{ème} classe violet

Mercredi 21 février : Mercredi des Quatre-Temps de Carême, 2^{ème} classe violet

Jeudi 22 février : Chaire de St Pierre, apôtre, 2^{ème} classe blanc

Vendredi 23 février : Vendredi des Quatre-Temps de Carême, 2^{ème} classe violet

Samedi 24 février : St Mathias, apôtre, 2^{ème} classe rouge

Dimanche 25 février

Deuxième Dimanche de Carême, 1^{ère} classe violet

Lundi 26 février : Lundi de la deuxième semaine de Carême, 3^{ème} classe violet

Mardi 27 février : Mardi de la deuxième semaine de Carême, 3^{ème} classe violet

Mercredi 28 février : Mercredi de la deuxième semaine de Carême, 3^{ème} classe violet

Jeudi 1 mars : Jeudi de la deuxième semaine de Carême, 3^{ème} classe violet

Vendredi 2 mars : Vendredi de la deuxième semaine de Carême, 3^{ème} classe violet

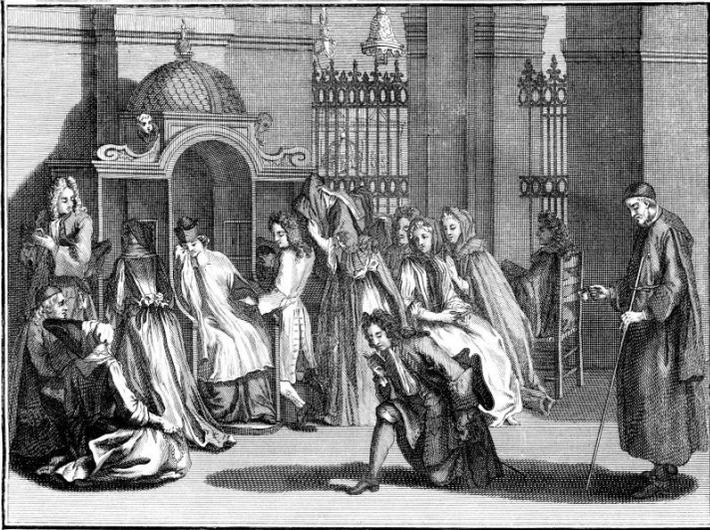
Samedi 3 mars : Samedi de la deuxième semaine de Carême, 3^{ème} classe violet

Dimanche 4 mars

Troisième Dimanche de Carême, 1^{ère} classe violet

- LA CONFESSION-

Pour retrouver la grâce



La CONFESSION.

Introduction

La faiblesse et la fragilité de la nature humaine sont assez connues, et chacun en éprouve assez les effets en soi-même. Nous comprenons bien par là toute l'utilité de ce sacrement.

De même que le baptême est nécessaire à tous ceux qui naissent, de même, la confession est tout aussi nécessaire à tous ceux qui tombent dans le péché qui les coupe du ciel.

C'est pourquoi, saint Jérôme appelle ce sacrement, « *la seconde planche du salut.* »

Définition de la pénitence

Le sacrement de la pénitence est le sacrement de la loi nouvelle qui remet les péchés actuels par l'absolution du prêtre.

- « *un sacrement* » : signe visible de la grâce qu'il cause en nous.
- « *de la loi nouvelle* » : elle est la loi de charité apportée par le Christ. Notons que ce sacrement a été « *créé de toute pièce* » par Jésus (différent du mariage qui est une institution avant tout naturelle).
- « *péchés actuels* » : ce sont tous les péchés personnels commis après le baptême.
- « *absolution du prêtre* » : il est un acte judiciaire, efficace en raison du caractère sacerdotal que le prêtre a reçu le jour de son ordination, qui fait de lui un « *alter Christus* ».

Existence du sacrement

De nombreuses attaques ont été lancées contre la véracité et l'institution divine de ce sacrement, spécialement par les premiers protestants, puis par ceux qui ont repris leurs thèses.

Le Concile de Trente viendra répondre aux multiples objections.

1- Confirmation par le Concile de Trente (1545-1563)

Le concile va définir les points suivants :

a) le Christ a institué le sacrement de pénitence, au moins de façon principale, lorsqu'il a donné aux apôtres et à leurs successeurs le pouvoir de remettre et de retenir les péchés.

b) ce pouvoir porte sur tous les péchés : les péchés peuvent être remis aussi souvent que le fidèle les commet après le baptême.

c) cette réconciliation est d'une autre sorte que celle qui s'accomplit par le baptême, parce qu'elle se fait sous forme de jugement.

d) de tout cela découle, l'existence du sacrement de pénitence, distinct du sacrement de baptême.

Ce pouvoir de remettre et de retenir les péchés est aussi appelé pouvoir des clefs.

2- La collation du pouvoir de remettre les péchés

Thèse : Notre-Seigneur a transmis aux apôtres et à leurs successeurs le vrai pouvoir de remettre les péchés commis après le baptême.

a) Etat de la question

- « *a transmis* » : ce pouvoir est véritablement divin. « *Seul Dieu peut effacer les péchés* » puisque c'est une offense envers lui.

Donc, si ce pouvoir existe dans un homme, ce ne peut être que par une communication venant de Dieu.

Cette communication a été faite **directement** par le Christ à son Église. Ce pouvoir ne se trouve pas dans l'Église comme le fruit d'une évolution historique.

- « *le pouvoir de remettre les péchés* » : cette rémission des péchés n'est pas une simple réconciliation purement juridique à la face de l'Église ; ce n'est pas non plus un voile que Dieu poserait sur nos péchés pour se les cacher...

La rémission des péchés est une vraie réconciliation de l'âme avec Dieu, qui se fait par la grâce, qui nous est donnée par les mérites de Jésus.

- « *pouvoir donné aux apôtres et à leurs successeurs* » :
 - o donné aux apôtres, non pas parce que le Christ ne parlerait qu'à eux, mais parce que la mission dont il est question ici est conférée à la seule Église hiérarchique, ceux qui ont le sacrement de l'ordre et qui ont donc pour mission de sanctifier, d'enseigner mais aussi de gouverner.

- donné aussi aux successeurs des apôtres, parce que ce pouvoir ne peut pas s'arrêter dans l'Église, car son but est d'effacer les péchés ; or, il y aura toujours des pécheurs à absoudre.

b) Que dit l'Écriture Sainte ?

« Jésus leur dit donc une fois encore : "La paix soit avec vous ! Comme le Père m'a envoyé, moi aussi je vous envoie". A ces mots, il souffla sur eux : "Recevez l'Esprit-Saint, leur dit-il. Seront remis les péchés de ceux à qui vous les remettrez ; seront retenus les péchés de ceux à qui vous les retiendrez". » (Jn. 20.21-23)

- « *Moi aussi je vous envoie.* » : la mission, qui est l'œuvre de la rédemption, est annoncée.

Ensuite, la mission est conférée, par un geste (il souffla sur eux) et par une parole expliquant cet acte : « *Recevez l'Esprit-Saint* » : c'est à lui en effet qu'est appropriée la sanctification des âmes.

- « *Seront remis les péchés de ceux à qui vous les remettrez* » : affirmation tout à fait générale, par rapport aux péchés, à leur espèce ou à leur nombre, ainsi que par rapport aux pécheurs.

La matière et la forme du sacrement

1- La matière éloignée

Ce sont les péchés commis par le pénitent.

a) Matière éloignée nécessaire

Définition : La matière éloignée nécessaire sont tous les péchés mortels commis après le baptême et qui n'ont pas encore été confessés « *rite* ».

« *nécessaire* » : il est nécessaire de les dire sous peine d'invalidité du sacrement (si ces péchés sont cachés volontairement).

La matière nécessaire concerne uniquement les péchés mortels, car les péchés véniels peuvent être enlevés par d'autres moyens : acte de contrition, sacramentaux...

Rappels :

Les trois conditions pour qu'il y est péché mortel sont :

- matière grave,
- pleine connaissance,
- plein consentement.

L'âme se détourne alors totalement de Dieu et s'attache à la créature ; elle perd donc la grâce : l'âme est morte.

Ces péchés doivent être confessés « *rite* », c'est-à-dire au sein du sacrement de la pénitence.

Les péchés mortels oubliés involontairement, doivent être confessés la fois suivante ; ils ont été remis mais indirectement.

b) Matière éloignée libre

Définition : font partie de la matière éloignée libre les péchés véniels ainsi que tous les péchés même déjà remis qu'ils aient été véniels ou mortels.

Nous sommes donc libres de confesser ces péchés, mais il est bien sûr très bénéfique de le faire car, par la confession :

- nous sommes sûr et certain d'être pardonnés ;
- les dire nous montre ce que nous sommes et nous fait grandir en humilité ;
- nous recevons la grâce sacramentelle qui nous aide à ne pas retomber.

Font aussi partie de la matière libre, toutes les fautes déjà confessées et pardonnées.

La confession générale est utile pour nous rappeler notre état de pécheur et la grande miséricorde du Bon Dieu à notre égard.

Elle ne se fait que pour des occasions particulières : changement d'état de vie, retraite...

c) Matière suffisante/matière certaine

Pour la validité de l'absolution (et donc du sacrement), il faut qu'il y ait matière certaine et suffisante.

La matière suffisante est la matière nécessaire ou libre.

La matière certaine : il faut être certain que cet acte confessé soit un péché.

d) Pour aller plus loin : la manière d'accuser ses péchés

1^{er} principe : pour les péchés mortels, les péchés doivent être accusés selon leur espèce infime, non de façon vague et générale, et selon le nombre avec les circonstances qui peuvent changer la gravité; il en va de la validité du sacrement.

2^{ème} principe : pour la matière libre (péché véniel), une accusation générale suffit ; mais la confession en détail de nos péchés véniels fait grandir en nous la contrition et amène un plus grand désir de perfection.

3^{ème} principe : en cas d'extrême nécessité, une simple expression de contrition suffit.

Au cas où le pénitent ne peut plus parler : tout signe de contrition implicite (ex : le fait de demander au prêtre de venir) suffit pour donner l'absolution. Le prêtre, si besoin est, peut demander à la personne si elle regrette tous ses péchés, et si elle pardonne à ceux qui l'ont offensé.

2- La matière prochaine

Définition : les actes du pénitent sont la matière prochaine du sacrement de pénitence :

- contrition,
- accusation,
- réparation.

Ces actes sont indispensables à la validité du sacrement.

a) La contrition

Définition : elle est le regret de notre faute et le ferme propos de ne pas recommencer.

Cette contrition n'est pas de l'ordre du sensible mais bien un acte de notre volonté et de notre intelligence renforcées et éclairées par la grâce.

La contrition est un acte que nous posons « *hic et nunc* ». Ce désir de ne pas recommencer et de ne pas se mettre en occasion de péché suffit.

Contrition parfaite et imparfaite :

- parfaite : elle est le regret du péché en tant que celui-ci est une offense à Dieu et blesse ou tue l'amour de charité.

Cette contrition efface les péchés mortels si on a l'intention de se confesser le plus rapidement possible. Pour communier, il faut les avoir confessés « *rite* ».

- imparfaite ou attrition : elle est nécessaire pour la confession.

L'attrition est la douleur des péchés commis qui ne vient pas de notre amour de Dieu mais d'un autre motif surnaturel d'ordre inférieur : soit la considération de la turpitude du péché, soit la crainte de l'enfer et des peines, avec le propos de ne plus pécher à l'avenir.

b) L'accusation

Définition : elle est l'acte du pénitent par lequel il avoue expressément au prêtre les péchés qu'il reconnaît avoir commis.

L'accusation est requise dans ce sacrement, parce qu'il a été institué comme un jugement. Or, tout jugement ne peut se faire que par une accusation.

De plus, le prêtre ne peut pas remettre les péchés ou les retenir arbitrairement, mais seulement selon les règles de l'équité et de la prudence surnaturelles. Cela demande donc qu'il y ait une matière sur laquelle va être porté le jugement.

Cette confession doit se faire en présence physique du pénitent. Il n'y a pas de confession par téléphone ou courrier.

Les qualités d'une bonne confession selon saint Thomas :

« Que la confession soit simple, humble, pure et sincère, fréquente, nette, discrète, faite de bon cœur et avec confusion, intégrale, secrète, dite avec larmes et non retardée, courageuse, accusatrice et en disposition d'obéissance. »

En résumé: il faut nous faire connaître au prêtre comme nous nous connaissons nous-mêmes; il faut donc donner le certain pour certain et pour douteux ce qui n'est pas sûr.

c) L'acceptation de la satisfaction ou la réparation

Définition: elle consiste à offrir volontairement, en union avec le Christ, certains actes, dont la pénitence donnée par le prêtre qui absout, en signe de réparation de l'injure faite à Dieu, à cause des péchés que nous avons commis.

Le péché a pour conséquence notre éloignement de Dieu (total ou partiel) et notre attachement à la créature (total ou partiel).

L'absolution efface le péché et rétablit notre lien d'amitié avec Dieu. Mais il faut réparer l'injustice que nous avons causée en préférant la créature à Dieu.

C'est pourquoi, le prêtre qui absout donne une pénitence à accomplir afin de réparer le désordre commis par nos fautes passées.

En plus de la pénitence, les principales œuvres de satisfactions sont l'aumône, le jeûne, la prière, ainsi que toutes les épreuves de la vie, offertes par amour pour Dieu.

Si le prêtre oublie de donner une pénitence, il est d'usage d'accomplir celle que nous recevons habituellement.

3- La forme

Le Rituel Romain (Tit. IV, c.2) nous donne la forme que récite le prêtre après avoir entendu la confession :

« Deinde ego te absolvo a peccatis tuis in nomine Patris, et Filii, et Spiritus Sancti. Amen. »

« Et moi je vous absous de vos péchés, au nom du Père et du Fils et du Saint Esprit. Ainsi soit-il. »

La forme doit exprimer le pouvoir des clefs à savoir, ce pouvoir qu'a le prêtre de remettre les péchés, parlant au nom de la Sainte Trinité qui, seule, a le pouvoir d'effacer les péchés.

Avant la forme, le prêtre dit la formule qui enlève les censures : *« Que Notre Seigneur Jésus-Christ vous absolve ; et moi par son autorité, je vous délie de tout lien d'excommunication, (de suspense), et d'interdit, autant que je le peux et que vous en avez besoin. »*

Le ministre de la confession

Le ministre de la confession est le prêtre validement ordonné et ayant reçu le pouvoir de juridiction.

En effet, aucun homme ne peut remettre les péchés sauf s'il est instrument de Dieu qui est cause principale. Or, l'on ne devient cette cause instrumentale que par le sacrement de l'ordre par lequel le caractère sacerdotal est transmis. De plus, pour l'exercice valide de ce pouvoir, il faut recevoir un pouvoir de juridiction, qui est donné par le supérieur ecclésiastique. Une sentence judiciaire (et la confession en est une) ne peut être portée que sur des sujets sur lesquels le prêtre a juridiction.

Le secret sacramental

1- Définition

Le secret sacramental de confession est l'obligation tout à fait stricte d'observer le secret le plus absolu sur tout ce qui a été dit en confession par le pénitent en relation avec l'absolution à obtenir.

2- La raison de ce secret :

- le bien du pénitent : sans cette obligation, les fidèles seraient fortement détournés de ce sacrement ;
- le respect envers ce sacrement : le secret n'appartient pas au prêtre mais à Dieu.

L'obligation du secret de confession ne comporte aucune exception, quelque soit le dommage à encourir.

Ce secret est inviolable.

3- Les personnes obligées par le secret

- a) Le secret astreint en premier le confesseur.

Si le confesseur est interrogé au sujet d'un péché du pénitent, il peut et il doit affirmer qu'il ne sait pas, même avec serment si cela est nécessaire.

- b) Le pénitent n'est pas tenu par cette loi, car le secret a été institué pour le bien des pénitents, non pour celui des confesseurs.

Cependant, il est tenu par le secret naturel à ne pas parler de la confession ; car, bien souvent, les conseils du prêtre sont adaptés au pénitent et ne le serait pas forcément pour une autre personne.

- c) Autres personnes

Sont tenus au secret de confession, l'interprète, quiconque, par hasard ou volontairement, a entendu ce qui se dit dans une confession (ou lu sur le

papier), tous ceux à qui est révélé quelque chose tombant sous le secret, que ce soit directement ou indirectement, coupablement ou non.

Les effets de la confession

L'effet propre de la pénitence est la guérison réparatrice du péché actuel commis après le baptême.

1- La réconciliation avec Dieu

C'est le but ultime du sacrement de pénitence.

Comme nous l'enseigne le concile de Trente « *cette disposition est sanctification et rénovation de l'homme intérieur par la réception de la grâce ; d'ennemi, l'homme devient ami de Dieu* ».

L'effet du sacrement de pénitence n'est donc pas seulement de remettre les péchés. Le fruit le plus précieux est l'amitié recouvrée avec Dieu infiniment miséricordieux.

2- La rémission des péchés mortels

Tous les péchés mortels sont remis dans leur totalité, en raison de la toute-puissance de Dieu et de son infinie miséricorde.

Il faut bien sûr que ces péchés soient regrettés et confessés.

3- La rémission des péchés véniels

Ces péchés peuvent être effacés par d'autres moyens : les sacramentaux, acte de charité...

Mais leur confession nous donne la certitude qu'ils sont pardonnés ; de plus, la grâce sacramentelle reçue lors du sacrement vient nous aider à ne pas retomber dans ces fautes habituelles.

Soulignons que le péché véniel ne s'oppose pas à la grâce habituelle mais ne fait que retarder ou affaiblir l'acte de la charité, par une adhésion excessive au bien

créé. Réciproquement, il est enlevé par un acte de charité écartant ce désordre relatif.

4- La rémission des peines

Tout péché est lié à une peine qu'il faut réparer.

La peine est soit :

- éternelle en raison de notre détournement totale de Dieu (cas du péché mortel) : par la confession, le péché est effacé, l'âme retrouve cette amitié avec Dieu, la peine éternelle est donc remise.
- temporelle en raison de notre attachement à la créature ; cette peine est réparée par la pénitence donnée par le prêtre ainsi que par tout acte offert par charité.

5- L'infusion de la grâce

Tout sacrement donne :

- soit la première grâce (grâce qui fait que l'on retrouve ou reçoit la grâce) ;
- soit la deuxième grâce (augmentation de la grâce). Il en va aussi du sacrement de pénitence.

Notons que chaque sacrement apporte une grâce particulière que nous appelons grâce sacramentelle. Elle est une aide pour atteindre la finalité du sacrement.

La grâce sacramentelle de la confession nous guérit mais aussi nous élève (*sanans et elevans*). Elle fortifie la volonté qui est inclinée au mal.

« *C'est l'honneur de la pénitence chrétienne que celui qui est relevé est transformé.* »

(Dom Gérard)

6- Restitution des vertus et reviviscence des mérites

a) Les vertus

Si les vertus acquises ne disparaissent pas avec le péché mortel, toute la structure surnaturelle, elle, disparaît. Est-ce que les vertus infuses reviennent avec la grâce et la charité ?

Thèse1 : le sacrement de pénitence redonne la grâce et toutes les vertus infuses.

La rémission des péchés ne se fait pas sans l'infusion de la grâce. Or, de l'infusion de la grâce découlent les vertus infuses. Donc, par le sacrement de pénitence les vertus infuses sont rétablies.

Thèse2: la mesure de la grâce et les vertus revivifiées dépendent de la disposition du pénitent.

Le mouvement du libre arbitre inclut l'acte de pénitence. Ainsi, selon le mouvement plus ou moins intense du libre arbitre, le pénitent reçoit une grâce plus ou moins grande.

b) Les mérites

Thèse1 : par le sacrement de pénitence, les mérites revivent.

Les mérites gagnés sont comme gravés dans le livre de notre vie. Le péché mortel empêche ces mérites, mais une fois le péché remis, les mérites revivent.

On distingue :

Œuvres vives : bonnes œuvres que la personne a faites en état de grâce.

Œuvres mortifiées : œuvres tuées par le péché mortel.

Œuvres mortes : bonnes œuvres faites en état de péché mortel (elles ne sont pas méritoires).

Œuvres mortifiantes : ce sont les péchés.

Thèse 2 : le degré de mérite dépend du degré de charité recouvré.

Conclusion

« *Le confessionnal, c'est la tendresse de Dieu.* » (A. Merminaud).

Le sacrement de confession est véritablement source de perfection chrétienne puisqu'il nous permet de nous relever de notre péché mais aussi de nous perfectionner par cette grâce sacramentelle, qui soigne et qui élève.

Aimons la confession, usons de ce sacrement qui est avant tout un acte filial et preuve d'amour envers notre Père du Ciel qui nous a racheté.



LES ABBES VOUS INVITENT....

Pour faire davantage connaissance entre « *voisins* », les abbés instaurent des dîners de quartier !

Ces dîners ont pour but de favoriser les rencontres entre les membres de la communauté qui habitent le même arrondissement, le même secteur géographique ou la même commune. Cela aidera les nouvelles familles à s'intégrer et permettra de mieux connaître certains d'entre nous.

Ces dîners qui concernent les adultes (sans les enfants !) auront lieu à la Maison Padre Pio, une fois par mois, le samedi soir. Le quartier concerné par le prochain dîner sera annoncé quelques semaines auparavant, et vous serez contactés par mail afin de répartir au mieux la préparation du repas (les abbés vous invitent, mais nous vous demandons de l'aide pour le dîner !).

Prochains dîners :

- Samedi 3 mars 2018 : Lyon 5^{ème}.
- Samedi 28 avril 2018 : Rontalon, Marennes, Diemoz, Thurins, Solaize, Larajasse, Vourles, Bourgoin-Jallieu, Bellegarde-Poussieu.
- Samedi 12 mai 2018 : Le Bois-d'Oingt, Collonges-aux-Mont-d'Or, Tassin-la-Demi-Lune, Ecully.
- Samedi 2 juin 2018 : Vaugneray, Sainte-Consorte, Dardilly, Grézieu-la-Varenne, Saint-Genis-les-Ollières, Sourcieux-les-Mines, Saint-Forgeux.

Les quartiers non encore mentionnés, le seront l'année prochaine.

Veillez-vous inscrire auprès d'Anne-Lorraine Masson Regnault, qui s'occupera de répartir les tâches.

Tel : 06 68 24 50 09.

Mail : annelorraine84@yahoo.fr

PUBLICATION DE LA DATE DE PAQUES ET DES FETES MOBILES DE L'ANNEE 2018

Dans le rit romain, le jour de l'Epiphanie (dont la solennité est obligatoirement reportée en France au dimanche qui suit – soit le dimanche 7 janvier cette année), le diacre fait selon la tradition et l'usage du Pontifical Romain la publication de la date de Pâques après le chant de l'évangile.

Vous avez su, Frères très chers, par la miséricorde de Dieu qui nous a été annoncée, que nous avons été comblés par la Nativité de Notre-Seigneur Jésus-Christ ; ainsi de même, nous vous annonçons la joie qui nous sera procurée par la Résurrection de notre même Sauveur.

- Le 28 janvier sera le dimanche de la Septuagésime.
- Le 14 février sera le jour des Cendres et le début du jeûne très sacré du Carême.
- Le 1^{er} avril sera la sainte Pâque de Notre-Seigneur Jésus-Christ, que vous célébrerez avec joie.
- Le 10 mai sera l'Ascension de Notre-Seigneur Jésus-Christ.
- Le 20 du même mois sera la fête de la Pentecôte.
- Le 31 du même mois sera la fête du Très Saint Corps du Christ.
- Le 2 décembre sera le premier dimanche de l'Avent de Notre-Seigneur Jésus-Christ, à qui est l'honneur et la gloire, dans les siècles des siècles. Amen.





ACTES DE CATHOLICITE

Naissance

- ❖ Le 16 décembre, Constantin troisième enfant chez Monsieur et Madame Sébastien Strohl de Pouzols.
- ❖ Le 17 janvier, Isabelle-Adélie cinquième enfant chez Monsieur et Madame Lionel Goutaudier.

Baptêmes :

Sont devenus enfants de Dieu :

- ❖ Auguste Rouvière le 9 décembre en la collégiale Saint-Just.
- ❖ Ambroise Guézo le 20 janvier en la collégiale Saint-Just.

Décès

Sont entrés dans l'Eternité

- ❖ Mademoiselle Simone Faidy à l'âge de 95 ans. Obsèques le 7 décembre en la collégiale Saint-Just.
- ❖ Le 7 janvier décès de Monsieur l'Abbé Georges Salleron FSSP, dans sa 76^{ème} année et la 46^{ème} de son sacerdoce. Monsieur L'Abbé Salleron a été durant de longues années, professeur au Séminaire International Saint-Pierre de Wigratzbad. Il était le fils de Louis Salleron (l'auteur du célèbre livre *La nouvelle messe*) et le frère du RP Joseph de Sainte

Marie ocd (l'auteur du livre : *L'Eucharistie, salut du monde*). Ses obsèques ont été célébrées en l'église Saint-Georges de Bouloire le 11 janvier.

- ❖ Monsieur Georges Agullo à l'âge de 85 ans. Obsèques le 31 janvier en la collégiale Saint-Just.

ANNONCES REGULIERES

Catéchismes

- ❖ Pour enfants : de 4 ans à 11 ans, les mercredis hors vacances scolaires, à la Maison Padre Pio, de 10h00 à 11h00.
- ❖ Pour les collégiens : de 12 à 15 ans, un vendredi tous les 15 jours, hors vacances scolaires, de 18h15 à 19h15, à la Maison Padre Pio.
Prochains cours les vendredis 9 février et 2 mars.
- ❖ Pour les lycéens : de 15 à 18 ans, un mercredi tous les 15 jours, hors vacances scolaires, de 18h30 à 19h30, à la Collégiale Saint-Just.
Prochains cours les mercredis 7 et 28 février.
- ❖ Pour adultes : un jeudi par mois, à 20h30, à la Maison Padre Pio. Thème de l'année : « Les sept sacrements ». Un tract de couleur rose est à disposition sur la table de presse précisant les dates et thèmes traités.
Prochain cours les jeudis 1^{er} février « L'Eucharistie II- la messe » et 1^{er} mars « la Confirmation, devenir soldat du Christ. »

Enfants de chœur

Répétition le **samedi 3 mars** pour le groupe Saint-Louis de Gonzague, de 9h30 à 10h30, en la Collégiale Saint-Just.

Renseignements : contacter Monsieur l'abbé Meissonnier.

Premier vendredi du mois

Les **vendredis 2 février et 2 mars**, comme tous les premiers vendredis du mois, messe chantée à 18h45, suivie de l'adoration Eucharistique jusqu'à 22h30, à la Collégiale Saint-Just. Confessions de 20h00 à 21h00.

Rosaire pour la Vie

Le **samedi 17 février** à 10h30 sur l'esplanade de la Basilique Notre-Dame de Fourvière, devant la statue du pape Jean-Paul II.

Cercle Saint-Alexandre : groupe pour étudiants et jeunes professionnels.

Réunion tous les derniers jeudis du mois à la messe de 18h45 à Saint-Just (suivie d'une instruction et d'un moment amical) et un jeudi par mois, conférence au café « *l'Atelier* », 7 place Carnot, Lyon 2nd.

Contact : 07 81 99 58 48 - cerclesaintalexandre@gmail.com

Facebook : <https://www.facebook.com/CercleSaintAlexandre>

ANNONCES PAROISSIALES

Horaires pour les vacances scolaires

Du lundi 12 février au vendredi 23 février, **une seule** messe par jour en semaine à la collégiale Saint Just : du lundi au vendredi à 18h45, et le samedi à 11h00. Pas de messe à 7h00 le vendredi.

En semaine ouverture de la collégiale du lundi au vendredi à **18h00**, confessions de **18h00** à **18h30** et le samedi ouverture à **10h00**, confessions de **10h15** à **10h45**.

Mercredi des Cendres (14 février)

Messe avec bénédiction et imposition des cendres à 18h45
en la Collégiale Saint-Just.

Jour de jeûne et abstinence.

ANNONCES DIVERSES

2^{ème} pèlerinage nocturne pour la France

Du vendredi 23 au samedi 24 mars 2018, de l'église de Saint-Symphorien-sur-Coise à la basilique Notre-Dame de Fourvière.

Rendez-vous à l'église de Saint-Symphorien-sur-Coise, le vendredi 23 mars à 20h30 ou à la mi-parcours au 459 La Goyenche, 69510 Thurins, le samedi 24 mars à 2h30.

Messe à la crypte de la basilique de Fourvière, samedi 24 mars à 8h30.

Contact : pelepourlafrance@outlook.fr

Conférences historiques sur le quartier saint Irénée et la colline de Fourvière.

Des bords de Saône à Saint-Irénée ou Fourvière, les montées de la colline hier et aujourd'hui. Par Simone Wyss, professeur honoraire à Lyon II.

Lundi **5 février à 20h00** et jeudi **8 février à 15h00** à la MJC Saint-Just, 6 rue des Fossés de Trion. Lyon 5eme. Libre participation aux frais.

Concert au profit de la restauration du Chemin de Croix de la collégiale Saint-Just.

Le dimanche **11 mars à 17h00** en la Basilique Saint-Martin d'Ainay - Lyon 2nd
Les Petits Chanteurs de Saint-Marc, Maîtrise de la Basilique de Fourvière sous la direction de Nicolas Porte.

Participation : 20€

Etudiants : 15€

ANNONCES SPECIALES POUR LE CAREME

Durant le saint temps de Carême, Messieurs les abbés n'acceptent aucune invitation à déjeuner ou à dîner. Exception faite des dimanches midi et des fêtes de première classe.

❖ Chemin de Croix

Il sera médité tous les vendredis de Carême en lieu et place du chapelet, à 17h45, à la Collégiale Saint-Just, à partir du vendredi 16 février.

Récollections de Carême, à la Maison Padre Pio.

Pour les hommes : **samedi 3 mars** de 9h à 16h, prêchée par le RP Réginald fsvf. Venir avec un pique-nique.

Pour les femmes : **samedi 10 mars** de 9h à 16h, prêchée par l'abbé Loddé, supérieur de notre apostolat de Grenoble. Venir avec un pique-nique.

Ornement Cendré

A partir de la messe du Mercredi des Cendres, nous emploierons, comme chaque année, selon l'antique tradition de la Sainte-Eglise de Lyon, l'ornement gris cendré. Son usage est très ancien dans le rite Lyonnais et il est utilisé les jours de semaine pendant le Carême, aux offices et aux messes de la férie, du Mercredi des Cendres à la bénédiction du feu nouveaux le Samedi Saint (excepté le Jeudi Saint et le Vendredi Saint). Le gris cendré, dont la couleur évoque la plus grande pénitence n'est pas employé le dimanche, qui reste en violet.

« Les Croix du Concile »

A partir du lundi qui suit le premier dimanche du Carême et jusqu'à la messe de la Vigile Pascale, les deux Croix du Concile, qui se trouvent derrière le maître autel (historique cf. Communicantes n°88) seront retirées en signe de pénitence.

SOUSCRIPTION

CHEMIN DE CROIX DE LA COLLEGIALE

Aidez-nous à restaurer le Chemin de Croix de Saint-Just !

Nous lançons un appel au don pour la restauration du chemin de croix de la collégiale Saint-Just.

Il s'agit de 14 peintures sur toile d'1,58 m par 0,78 m. Elles ont été réalisées à la demande de la Vénérable Marie Potter, née à Bermondsey en Angleterre le 22 novembre 1847 et morte à Rome le 9 avril 1913, pour son couvent des sœurs du Cœur de Marie à Rome. Ces toiles nous ont été offertes il y a deux ans.

Une intervention est nécessaire pour l'ensemble des œuvres qui n'ont bénéficié d'aucun soin depuis bien des années !

En cette période du Carême, où nous méditerons la Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ, redonnons sa splendeur au Chemin de Croix de notre collégiale !

Bulletin de souscription disponible sur la table de presse.

Vous avez aussi la possibilité de faire un don directement en ligne sur le site de la Fondation du Patrimoine.

Les dons sont déductibles (aux conditions habituelles) de l'impôt sur le revenu, l'impôt sur la fortune ou l'impôt sur les sociétés. Tout don, même modeste, sera le bienvenu ! « *Les filets d'eau font les grandes rivières !* » Merci, de participer ainsi à la restauration et à la mise en valeur de notre patrimoine.

Vous pouvez aussi assister au concert qui sera donné le dimanche **11 mars à 17h00** en la Basilique Saint-Martin d'Ainay - Lyon 2nd – par les Petits Chanteurs de Saint-Marc.

Participation : 20€

Etudiants : 15€

AIDER LA FRATERNITE SAINT-PIERRE

DONS REGULIERS PAR VIREMENT AUTOMATIQUE

La Fraternité Saint-Pierre vit exclusivement du produit des quêtes et des dons. Si vous souhaitez l'aider régulièrement, remplissez l'ordre de virement ci-dessous et transmettez-le, dûment rempli, à l'établissement bancaire tenant de votre compte. Si vous désirez recevoir un reçu fiscal ⁽¹⁾, n'oubliez pas de nous communiquer une copie du présent ordre. Merci d'avance de votre générosité.

(1) Soixante-six pourcent - 66% - du montant de votre don est déductible de vos impôts dans la limite de 20% de votre revenu imposable. Ainsi si vous faites aujourd'hui un don de 50 euros pour aider financièrement la Fraternité Sacerdotale Saint-Pierre vous pourrez bénéficier d'une réduction d'impôt de 33 euros. Le don ne vous aura réellement coûté que 17 euros.



ORDRE DE VIREMENT

Je, soussigné (nom, prénom)
titulaire du compte : vous demande de
bien vouloir virer, le de chaque mois, la somme de €

à compter du/...../..... (inclus) jusqu'à nouvel ordre ou jusqu'au/...../.....
(inclus).

sur le compte dont les coordonnées figurent ci-après :

Bénéficiaire : Fraternité Saint-Pierre - 1, ch. de petite Champagne 69340

Francheville

CL BESANCON BP07234

IBAN : FR55 3000 2010 4200 0007 9277 F40

BIC : CRLYFRPP

Date et signature :

INTENTIONS DE MESSES

Lorsque vous demandez une intention de Messe, prière de libeller le chèque au nom du prêtre qui célébrera la Messe. Ceci afin d'éviter de lourdes écritures de comptabilité. Merci d'avance.

Je prie Monsieur l'abbé :

de célébrer messe(s) aux intentions suivantes :

-
-
-

Honoraires :

- pour une messe : **17 €** ;
- pour une neuvaine (neuf messes) : **170 €** ;
- un trentain grégorien : **565 €** (du nom du pape saint Grégoire qui obtint la délivrance de l'âme d'un moine au purgatoire par 30 jours consécutifs de messes)

Je joins un chèque à l'ordre du prêtre par lequel je souhaite faire célébrer ces messes

Bulletin Périodique Communicantes

Edition et impression

FSSP Lyon : 1 chemin de la Petite
Champagne 69340 Francheville.

Directeur de la publication

Abbé Brice Meissonnier.

Responsable de la rédaction

Abbé Brice Meissonnier.

Prix de vente : 1 euro.

Dépôt légal : en cours.

ISSN : 2551-7031



Fraternité Sacerdotale Saint-Pierre
Maison Saint-Padre-Pio

1, chemin de petite Champagne
69340 Francheville

Tél : 04 72 16 96 05 - Fax : 04 72 16 11 69
www.communicantes.fr

Abbé Brice Meissonnier - Chapelain

T : 04 72 16 11 61 M : 06 60 42 21 79 Courriel : abbemeissonnier@gmail.com

Abbé Côme Rabany - Vice-Chapelain

T : 04 72 16 11 63 M : 07 63 02 48 09 Courriel : comerabany@outlook.fr

Abbé Pierre-Emmanuel Bonnin - Vice-Chapelain

T : 04 72 16 11 62 M : 06 67 46 10 71 Courriel : pebonnin@gmail.com



HORAIRES DES OFFICES

Offices en la Collégiale sauf mention contraire.

Dimanche et jours de préceptes

- 08h30 : messe lue en rit lyonnais avec prédication
- 10h00 : Grand'messe
- 18h30 : Salut du Saint-Sacrement
- 19h30 : messe lue avec prédication

Du lundi au jeudi

- 08h30 : messe lue à la Maison Padre Pio (*sauf vacances scolaires*)
- 18h45 : messe lue

Le vendredi

- 07h00 : messe lue (*sauf vacances scolaires*)
- 11h30 : messe lue à la maison Padre Pio (*sauf vacances scolaires*)
- 18h45 : messe lue ou chantée les 1^{ers} vendredis

Le samedi

- 11h00 : messe lue

COLLEGIALE SAINT-JUST : 41 rue des Farges, 69005 Lyon.

MAISON PADRE PIO : 1 chemin de Petite Champagne, 69340 Francheville.